

Covid-19 en Wallonie : les principaux chiffres du 12/01/2021 et évolution

Au regard de la seconde vague de Covid-19, l'AVIQ vous informe, complémentirement aux données de Sciensano, des principaux chiffres et des grandes tendances en ce qui concerne les structures d'hébergement (Maisons de repos/Maisons de repos et de soin, Structures Handicap et Santé mentale).

I. Chiffres et évolution de la Covid-19 dans les structures d'hébergement

En Wallonie, pour 1214 centres d'hébergement (handicap, santé mentale ...) dont 602 maisons de repos, en date du 12 janvier 2021 (chiffres consolidés), on dénombre :

- 29 clusters 10, à savoir au moins 10 cas possibles ou confirmés (8 pour le secteur du handicap, 2 en santé mentale, 19 dans les établissements pour aînés) ;
- Soit 4 dans la Province du Brabant wallon, 12 dans la Province de Hainaut, 5 dans la Province de Liège, 2 dans la Province de Luxembourg et 6 pour la Province de Namur ;
- 694 cas confirmés parmi les résidents ;
- 481 membres du personnel écartés.

A titre comparatif, en date du 5 janvier 2021, on dénombrait :

- 40 clusters 10, à savoir au moins 10 cas possibles ou confirmés (10 pour le secteur du handicap, 2 en santé mentale, 28 dans les établissements pour aînés) ;
- Soit 3 dans la Province du Brabant wallon, 15 dans la Province de Hainaut, 8 dans la Province de Liège, 2 dans la Province de Luxembourg et 12 pour la Province de Namur ;
- 983 cas confirmés parmi les résidents ;
- 562 membres du personnel écartés.

II. La situation des maisons de repos

En Wallonie, on dénombre 602 maisons de repos et maisons de repos et de soins. Environ 40.000 personnes (18.000 ETP) y travaillent et 50.000 résidents y sont pris en charge. En date du 12 janvier 2021 (chiffres consolidés), on dénombre :

- 19 clusters 10, à savoir au moins 10 cas possibles ou confirmés ;
- Soit 4 dans la Province du Brabant wallon, 6 dans la Province de Hainaut, 5 dans la Province de Liège, 2 dans la Province de Luxembourg et 2 dans la Province de Namur ;
- 533 cas confirmés parmi les résidents ;
- 269 membres du personnel écartés.

A titre comparatif, en date du 5 janvier 2021, on dénombrait :

- 28 clusters 10, à savoir au moins 10 cas possibles ou confirmés ;
- Soit 3 dans la Province du Brabant wallon, 10 dans la Province de Hainaut, 8 dans la Province de Liège, 2 dans la Province de Luxembourg et 5 dans la Province de Namur ;
- 786 cas confirmés parmi les résidents
- 385 membres du personnel écartés.

III. Comparaison avec la première vague

Sur base des déclarations des établissements, nos services ont effectué une comparaison des épisodes épidémiques des première et deuxième vagues.

Lors de la première vague, la semaine du 12/04 au 18/04 (semaine 16), un pic de 9 057 cas possibles ou confirmés a été atteint au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins. En comparaison pour la semaine du 03/01 au 09/01 (semaine 54), le nombre de cas possibles ou confirmés s'élève à 640. Nous constatons, à ce stade, que le nombre de cas possibles ou confirmés reste inférieur à celui observé lors de la première vague. Toutefois, il est prématuré de faire une analyse plus détaillée.

Par ailleurs, en ce qui concerne le personnel absent pour cause de Covid-19 dans les maisons de repos, on observe durant la première vague, un maximum de 6,9% d'écartement au pic de la semaine 16 (semaine du 12/04 au 18/04) alors que la proportion est de 0,2% la semaine 54 (03/1 au 09/01).

Contact presse

Pour des questions sur l'AVIQ

Matthieu Henroteaux, chargé des relations avec la presse, presse@aviq.be ou 0470/226.072